

LA SIDRA

DE LA SEMAINE

47

- 7^{ème} année

20 Eloul 5768 - Samedi 20 Septembre 2008

EDITORIAL
par 'Haim NISENBAUM**Question de temps**

Douze jours ! C'est très exactement le temps qui s'écoule entre le 18 Elloul et le rendez-vous de Roch Hachana. Certes, ce n'est pas là un simple hasard du calendrier. Il a été abondamment dit que le 18 Elloul n'est pas un jour comme les autres. Il a été souvent souligné que le fait qu'il soit l'anniversaire de la naissance du Baal Chem Tov, fondateur du 'Hassidisme, et de Rabbi Chnéour Zalman de Liady, fondateur du 'Hassidisme 'Habad, lui donne une tonalité différente. Il est effectivement ce jour qui donne vie à l'ensemble du mois et à tout l'effort spirituel particulier qu'il incarne. Si l'on voulait le représenter par une image, sans doute faudrait-il dire qu'il est une borne, comme un point de repère sur la longue route qui indique le chemin restant à parcourir et donne ainsi une force renouvelée et un espoir renforcé au voyageur. L'indication est donc ici bien précieuse : douze jours, c'est tout ce qu'il nous reste à parcourir.

Ce chiffre est évidemment évocateur. Douze, c'est le nombre des mois de l'année. Et c'est lorsqu'on en prend conscience que tout se met en place. Tout se passe comme si on nous signifiait ici que chacun des jours qui passent, à partir du 18 Elloul, est comme l'occasion de réfléchir à un des mois de l'année écoulée. Ne vivons-nous pas le temps où l'urgence est de réparer tout ce qui doit l'être, de

procéder à une véritable reconstruction spirituelle de tous les actes accomplis afin que, nous présentant devant D.ieu au début de la nouvelle année, Il nous accorde Ses plus grandes bénédictions ? Un jour par mois... pour faire des mois écoulés des unités de temps parfaites. L'ambition peut sembler bien grande. Même si la puissance du mois d'Elloul nous accompagne, une simple journée suffit-elle pour réaliser, avec sincérité, ce bilan réparateur ? N'aurions-nous pas besoin de bien davantage de temps ? Pourquoi les fêtes de Tichri nous semblent-elles, en quelque sorte, toujours arriver trop vite ? La réponse tient peut-être dans ces douze jours.

Certes, ce sont, en apparence, des journées comme les autres, pleines des soucis du monde et de l'agitation du quotidien. Pourtant, ce sont aussi douze grandes périodes qui sont presque au dessus du déroulement habituel du temps. Parce que le mois d'Elloul passe par là, parce que le 18 du mois l'anime, nous pouvons en faire des jours d'éternité, capables de remodeler le passé et de créer ainsi un meilleur avenir. Dans à peine plus d'une semaine, nous célébrerons Roch Hachana, aujourd'hui, plus que jamais, nous sommes au cœur de sa préparation. Aujourd'hui, parce que les jours ne passent pas en vain et parce que, chacun en est certain, l'année sera ainsi bonne et douce.

VIVRE avec la
Paracha

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

**LE BONHEUR COMME UN
FAIT ACQUIS**

Pour la plupart, le temps des vacances est maintenant bien révolu. L'atmosphère détendue de l'été a été remplacée par les challenges de la saison nouvelle, que ce soit par les études académiques, le travail ou la simple vie quotidienne. A ce moment précis, les gens se demandent parfois : est-ce que je suis vraiment heureux ? N'aurais-je pas préféré vivre toujours dans l'ambiance décontractée des vacances, des voyages et des activités libres, de la liberté ?

En fait, pour un bon nombre de personnes, les mois estivaux étaient tendus et problématiques, pour quelques raisons que ce soient. Comment envisagent-elles les mois de l'automne qui approche ? Avec joie ou appréhension ?

C'est là que la Torah nous apporte des éclaircissements. Elle révèle que la joie et l'ennui ne sont pas, comme cela pourrait paraître, une sorte de thermomètre de notre situation générale dans la vie : si tout va bien, la personne est heureuse et sinon, elle se sent misérable.

La Torah suggère que la joie est un état d'esprit auquel nous devons aspirer virtuellement dans chaque situation, tout particulièrement quand les choses vont bien mais même quand malheureusement nous subissons des revers de situation.

Une longue section de la Torah décrit les terribles souffrances qui affecteront le Peuple Juif si, quand ils sont en terre Sainte, ils ne servent pas correctement D.ieu. La Torah parle de destruction, de famine, de guerre, de maladie, d'exil. Les péchés qui sont à l'origine de ces punitions terribles semblent être ceux de l'idolâtrie et de révolte généralisée contre la loi de D.ieu.

Et pourtant surgit une déclaration étonnante. Pourquoi ces terribles événements arrivent-ils ? «Parce que vous n'avez pas servi D.ieu avec joie et un cœur heureux, alors que aviez tout» (Devarim 28 :47)

Maimonide écrit que ce verset montre que nous devons servir D.ieu avec joie. Le grand Kabbaliste Rabbi Its'hak Louria propose le même commentaire et c'est un thème central de la pensée 'hassidique. Nos vies, en tant que Juifs, doivent être joyeuses, garder les commandements doit se faire joyeusement. Même si nous avons mal agi, peut-être même très mal agi et que nous regrettons le passé et tentons de nous amender dans l'avenir, nous devons être joyeux que D.ieu nous donne la possibilité de changer.

Les Maîtres 'hassidiques nous demandent d'être joyeux même lorsque nous avons de sérieux problèmes. Rabbi Chnéour Zalman,

ALLUMAGE DES BOUGIES
Marseille et région- Entrée: 19h24
- Sortie : 20h22

Edité par la jeunesse Loubavitch de Marseille en 2000 exemplaires
112 Bd Barry - 13 013 Marseille - Tél: 04 91 66 44 18 - www.loubavitch.com
Chalia'h Arachi : Rav Joseph Labkowski - Directeur Rav Joseph Bitoun

dans son Tanya, nous donne un conseil pour arriver à cette disposition même si, à D.ieu ne plaise, nous avons de graves soucis concernant la santé, les enfants ou la subsistance, ou encore si nous avons une culpabilité désespérante pour le passé ou que l'on se considère comme une terrible personne dans le présent. Dans chacune de ces situations, il présente un chemin vers un état d'esprit équilibré, joyeux, malgré tout. Cette joie, dit-il, est la clé pour la maîtrise de soi-même. Elle permet à la personne de l'emporter en tant qu'être humain et en tant que Juif, malgré la souffrance.

Paradoxalement, une personne peut expérimenter la souffrance et en même temps ressentir de la joie. (Tanya Chapitres 26-29,34)

Les limites et la liberté

Nous avons tous le même problème. Il apparaît tout simplement dans des formes différentes. D'une part, nous avons soif de liberté, de joies pures, saines, entières, des justes récompenses et fruits de nos labeurs. Mais par ailleurs, cette quête est gênée par des problèmes que nous pouvons regrouper sous le terme de «limites».

L'une des formes que prennent ces limites est le fait que les moments de joie ne durent pas éternellement et qu'à un moment ou un autre, il nous faut retourner aux difficultés de la vie quotidienne. Une autre en est qu'il semble qu'il faille cajoler et aiguillonner cette vie quotidienne pour qu'elle nous procure un peu de joie. En outre, dans notre quête de joie et de confort, apparaissent également certains appétits malsains et destructeurs que nous devons contrôler. Ainsi existe-t-il de nombreuses limites mais aussi de nombreux aspects à la joie, à la libération et au bonheur. Cette dualité est présente, apparemment toujours là : les limites et la liberté.

Et c'est là le paradoxe de la vie : la combinaison d'un fruit entier, succulent avec une corbeille d'osier qui le contient. Notre liberté et les limites de toutes sortes qui la confinent.

Cette perspective est le sujet de l'ouverture de la Paracha de cette semaine. La Torah décrit une activité qui se tenait à l'époque du Saint Temple de Jérusalem, lorsque chaque fermier exprimait sa gratitude à D.ieu pour les bénédictions dont sa famille et lui-même avaient bénéficié. L'instruction de la Torah enjoint de prendre les «premiers fruits» (les bikourim) de nos plantations, les dattes, les figues et les raisins, de les mettre dans une corbeille et de les apporter au Temple. Ces fruits devaient être donnés au Cohen (le prêtre).

C'est là une manière de remercier D.ieu et nos Sages nous donnent de merveilleuses descriptions sur le voyage des fermiers, accompagnés par des joueurs de flûte. Mais chaque passage de la Torah possède une signification éternelle et chaque petit détail peut apporter une clé pour une perspective tout à fait nouvelle.

Dans notre cas précis, selon nos Sages, le petit détail en question est le fait que lorsque le fermier apportait le fruit dans une simple corbeille d'osier, la corbeille elle-même était considérée comme faisant partie du sacrifice.

Pourquoi la corbeille ? Il semble évident que c'est le fruit succulent qui est apparemment l'offrande destinée au Cohen. Pourquoi la corbeille constituerait quelque chose d'autre qu'un simple récipient jetable ?

Parce que, nous dit le Rabbi, le processus dans son intégralité nous donne un enseignement sur la vie, sur l'interaction entre le fruit délicieux et la simple corbeille d'osier qui le porte. L'image de la Torah du fermier et du Temple de la vieille Jérusalem nous donnent également une leçon sur notre propre vie. Elle nous dit que les limites font également partie de l'offrande, qu'elles sont également potentiellement sacrées. Nous pouvons envisager le fruit comme représentant l'âme et la corbeille, le corps, ou bien le fruit comme nos activités «religieuses» et la corbeille comme nos besoins séculaires. Le point est que la force de la Torah est de rendre sainte chaque chose, par l'intermédiaire de préceptes concrets. Même les combats de la vie sont saints. Avec ses joies radieuses, ils permettent notre lien à D.ieu dans le Temple.

Etude du Séfer Hamitsvot du **RAMBAM**

Mardi 16 Septembre - 16 Elloul

Mitsva négative n° 161 : C'est l'interdiction faite au Grand-Prêtre d'épouser une femme veuve.

Mitsva négative n° 162 : C'est l'interdiction faite au Grand-Prêtre d'avoir des rapports avec une veuve même sans l'épouser.

Mercredi 17 Septembre

17 Elloul

Mitsva négative n° 353 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de chercher à avoir des contacts avec les femmes pour lesquelles il nous est défendu d'avoir des rapports intimes même si nous n'allons pas jusque là.

Mitsva positive n° 149 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de rechercher les signes de pureté des animaux domestiques et du gibier, soit des bêtes qui ruminent et ont le sabot fendu, ce qui les rend aptes à la consommation.

Jeuudi 18 Septembre - 18 Elloul

Mitsva positive n° 150 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de rechercher les indices de pureté chez les oiseaux, dont seuls certains sont autorisés à la consommation.

Mitsva positive n° 151 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de rechercher les indices de pureté chez les sauterelles.

Mitsva positive n° 152 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de rechercher les indices de pureté des poissons.

Mitsva négative n° 172 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer une bête impure, domestique ou sauvage.

Mitsva négative n° 174 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de manger un oiseau impur.

Vendredi 19 Septembre

19 Elloul

Mitsva négative n° 173 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer des poissons impurs.

Mitsva négative n° 175 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de manger des insectes ailés.

Mitsva négative n° 176 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer ce qui rampe sur le sol.

Mitsva négative n° 177 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer des petits animaux rampants qui se développent dans des substances organiques en décomposition.

Mitsva négative n° 178 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de manger des êtres qui se développent dans les graines et dans les fruits.

Samedi 20 Septembre

20 Elloul

Mitsva négative n° 179 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de manger un être rampant quelconque, qu'il soit aquatique, ailé ou terrestre.

Mitsva négative n° 180 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de manger un animal mort naturellement.

Mitsva négative n° 188 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer la chair d'un taureau condamné à la lapidation, même s'il a été abattu rituellement avant d'avoir été lapidé.

Dimanche 21 Septembre

21 Elloul

Mitsva négative n° 181 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de manger une bête "Tréfa" (déchirée).

Mitsva négative n° 182 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de manger un membre détaché d'un animal vivant, c'est-à-dire de lui couper un membre alors qu'il est encore vivant, puis de manger ce membre.

Mitsva négative n° 184 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer du sang (des mammifères et des oiseaux).

Mitsva négative n° 185 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer les graisses des animaux purs.

Mitsva négative n° 183 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer le nerf sciatique.

Lundi 22 Septembre - 22 Elloul

Mitsva négative n° 187 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de manger le mélange de viande (cuite) dans du lait.

Mitsva négative n° 186 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de cuire la viande dans le lait.

Mitsva négative n° 189 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de manger du pain fait à partir de la nouvelle récolte de céréales avant la fin du jour du 16 Nissan.

Mitsva négative n° 190 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de manger des grains torrifiés de la nouvelle récolte avant la fin de la journée du 16 Nissan.

Mitsva négative n° 191 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de manger des épis grillés de la nouvelle récolte avant la date précitée.

Mitsva négative n° 192 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer la "Orlah" (récolte des trois premières années).

LE RECIT *de la* Semaine

Un miracle qu'il y ait Loubavitch à Athènes !

J'ai quitté la terre sainte le mardi 22 Chevat pour Athènes. De là, j'ai pris un autre avion pour la Crète afin d'y inspecter les conditions de la cachérouit d'un hôtel pour Pessa'h.

Normalement, je devais retourner à Athènes le soir-même, à 23 heures puis, deux heures plus tard, prendre un avion pour Tel Aviv. Mais quand je m'apprêtais à quitter la Crète, on annonça que le vol pour Athènes était annulé car l'avion que j'aurais dû prendre n'avait pu atterrir en raison des fortes intempéries dans la région.

Je suis donc resté cette nuit-là en Crète et n'ai pu atterrir à Athènes que le lendemain matin vers 11 heures. Le prochain avion pour Israël n'était prévu que pour la nuit suivante, à une heure du matin. Il me fallait donc passer une journée entière à Athènes : mais où ? Et que manger ?

Heureusement j'eus alors l'idée de contacter le directeur du Beth 'Habad, Rav Menahem Mendel Hendel. Quand nous lui avons expliqué la situation au téléphone, il nous a immédiatement invités chez lui.

Justement ce jour-là, était décédé à Athènes le chef des chrétiens orthodoxes de Grèce, l'équivalent du pape de ce courant de la chrétienté. Toute la circulation était bloquée dans la capitale car plus de trois cent mille personnes tenaient à venir se recueillir devant sa dépouille. Le lendemain, à l'occasion des funérailles, ce serait toute la Grèce qui serait paralysée avec l'afflux de millions de fidèles et la fermeture de tous les services publics.

Autant dire que notre taxi eut beaucoup de mal à arriver chez le Chalia'h. Celui-ci nous accueillit chaleureusement et nous invita immédiatement à nous restaurer autour d'une table bien garnie. Puis il nous indiqua quels monuments visiter et l'adresse de la synagogue pour que nous puissions prier Min'ha et Maariv.

La journée se passa tant bien que mal, avec quelques sites touristiques magnifiques et, à 23 heures, nous étions de nouveau devant le comptoir à l'aéroport. C'est là que je m'aperçus de l'absence de mon passeport : oublié ? Perdu ? Volé peut-être... Bien entendu, l'hôtesse me fit comprendre que sans passeport, je ne pouvais pas embarquer. L'homme qui m'accompagnait put monter dans l'avion ; quant à moi, toutes les per-

sonnes auxquelles je m'adressai me regardèrent avec pitié : mon problème était très grave ! De plus, les fonctionnaires de l'aéroport ne parlaient que le grec !

Que faire ? Comme je suis un Juif croyant, je m'efforçai de rester joyeux : après tout, n'est-il pas écrit que l'exil efface les fautes ?

Bien entendu, je m'empressai de rappeler Rav Hendel puisque c'était la seule personne que je connaissais. Quand il entendit ce qui m'arrivait, il en eut le souffle coupé mais il se reprit immédiatement. Il devait justement donner un cours de Torah – à cette heure tardive ! – mais il l'annulerait afin de contacter au plus vite Madame le Consul d'Israël dans la ville. Celle-ci expliqua qu'on était déjà mercredi, que le lendemain tout le pays serait paralysé suite à l'enterrement. De plus, le consulat israélien était, lui, fermé pour deux semaines à cause de travaux de réfection... Cependant, comme elle entretenait de très bonnes relations avec Rav Hendel, dont elle admirait le dévouement, elle mettrait tout en œuvre dès le lendemain et ouvrirait le consulat rien que pour moi !

En attendant, Rav Hendel vint lui-même me chercher à l'aéroport ; son épouse m'avait préparé un véritable festin ainsi qu'une chambre spacieuse. Le lendemain, j'ai accompagné Rav Hendel à la synagogue pour l'office du matin puis je suis allé me faire photographier pour le nouveau passeport.

Au consulat, j'ai vu qu'effectivement, Rav Hendel avait tissé de très bons contacts avec tous les fonctionnaires mais cela n'a pas vraiment fait avancer le problème. Pour que le consulat puisse me délivrer un nouveau passeport, il me fallait d'abord déposer plainte à la police, justement le jour où toute la circulation ainsi que les services publics étaient bloqués.

J'étais effondré mais Rav Hendel souriait : il réussit à m'amener au commissariat ; à son avis, il n'y avait pas de problème. Là, il s'adressa directement au directeur mais... le cas était insoluble car pour se plaindre d'un vol de passeport, il fallait en connaître le numéro ! Et je l'ignorais ! Nous avons téléphoné au Ministère des Affaires Etrangères en Israël qui me communiqua le précieux numéro ; je pus enfin déposer plainte et demandai un récépissé qui permettrait à l'Ambassade d'établir un nouveau passeport. Les fonctionnaires m'expliquèrent que cela serait possible... dans une dizaine de jours car il leur fallait d'abord prévenir tous les postes-frontières et les commissariats du pays !

Rav Hendel ne se découragea pas : il expliqua aux fonctionnaires que je devais absolument rentrer car je ne possédais ni argent ni vêtements de rechange ni nourriture pour un si long séjour. Bien sûr, le fonctionnaire comprenait mais affirma

qu'avec la meilleure volonté, il faudrait attendre au moins le début de la semaine prochaine. Je m'apprêtais à me contenter de cela mais pas Rav Hendel. Il exigea du fonctionnaire au moins un papier non-officiel attestant que nous avions déposé plainte, ce qu'il fit.

Retour à l'ambassade où Madame le consul remarqua que ce papier n'était pas suffisant mais, vu l'estime qu'elle portait à Rav Hendel, elle me délivrerait un document officiel, une sorte de passeport provisoire, s'appuyant sur le papier délivré par le commissariat. Il me faudrait présenter les deux documents à l'aéroport et, ajouta-t-elle, si on s'avisait de m'empêcher de partir, il faudrait lui téléphoner et elle s'expliquerait de vive voix. Elle me donna même le numéro de son téléphone portable personnel.

Comme je n'étais visiblement pas rassuré, Rav Hendel proposa de m'accompagner à l'aéroport, mais il m'invita d'abord pour un nouveau repas chez lui ! Ainsi il m'avait hébergé et nourri toute une journée – et quand je dis « il », j'entends par là aussi son épouse, la Rabbanit Hendel qui se dépensa sans compter pour que je me sente à l'aise.

À l'aéroport, on me posa effectivement mille questions mais Rav Hendel leur expliqua, patiemment et courtoisement, tout ce qui s'était passé et je pus enfin monter dans l'avion.

Je n'ai aucun doute que s'il ne s'était pas trouvé à Athènes un émissaire du Rabbi de Loubavitch, jamais je n'aurais pu prendre cet avion et j'aurais dû passer plusieurs jours dans cette ville, sans argent, sans endroit où dormir et sans nourriture cachère.

Quand j'avais observé combien les non-Juifs montraient du respect pour leur chef religieux, je m'étais un peu inquiété quant à notre propre sens du respect et de l'estime de l'autre. A voir comment Rav Hendel s'était dévoué pour moi, en me consacrant pratiquement une journée mais aussi son énergie, son temps à passer auprès de sa famille et de ses élèves, je compris que le peuple juif n'avait rien à envier en termes d'amour du prochain.

« Qui est comme ton peuple d'Israël ! » Installé dans une ville où il n'y a ni viande cachère, ni lait cachère, ni école juive (ses enfants étudient dans une « classe virtuelle » animée par le réseau des « Chlou'him » sur Internet), Rav Hendel ainsi que ses nombreux « collègues » de par le monde remplissent la mission que lui a assignée le Rabbi de Loubavitch, que son mérite nous protège. Qui peut décrire leur dévouement pour chaque Juif et l'ensemble de l'œuvre qu'ils accomplissent, partout où ils se trouvent !

**Rav Moché Na'hchoni – responsable de la
cachérouit à Richone LeTzion –
'Hadachot Chabad n°1269
traduit par Feiga Lubecki**

Cette Sidra est dédiée à l'occasion de l'année de

Mr Aharon ben Louisa

GHANASSIA - COHEN

Le 18 Septembre – 18 Elloul 5768

- ☞ *Déjà 1 ans que tu es parti,
Mais ta joie de vivre, ton rire résonne toujours dans nos cœurs*
- ☞ *Merci papa de l'éducation que tu nous a donné
D'avoir fait de nous des enfants droits, honnêtes,
Liés les uns aux autres
Autour de notre mère*

*Que ton Âme repose en paix
au Gan Eden
Tes enfants qui t'aime*

LE COIN

halakha

QU'EST-CE QUE LA «HAINE GRATUITE» ?

La Torah nous ordonne d'aimer chaque Juif, de veiller à son honneur et à son argent exactement comme on le ferait pour soi-même. Il est interdit de haïr un autre Juif comme il est dit : «Tu ne détesteras pas ton prochain dans ton cœur» (Vayikra – Lévitique 17).

Maimonide affirme dans Hil'hot Deot (6. 6 à 9) : «Si un homme faute envers un autre, celui-ci ne devra pas le haïr et se taire ; au contraire : il devra lui en faire prendre connaissance et lui demandera : «Pourquoi as-tu agi ainsi envers moi ?» comme il est dit : «Tu adresseras des reproches à ton ami». Si son ami s'excuse et demande pardon, on ne devra pas se montrer cruel et on pardonnera sincèrement».

Cependant, si l'on sait que celui qui a vexé ou blessé (par des mots ou des actes) n'est pas très intelligent ou pas très bien élevé... il convient de ne pas lui adresser des remontrances qu'il ne comprendra pas (ou ne voudra pas comprendre) et de lui pardonner dans son cœur sans garder de rancune : telle est «Midat 'Hassidout», la qualité de celui qui veut servir D.ieu au maximum de ses possibilités.

Par contre, la «haine gratuite» n'est fondée sur aucun grief ; elle résulte d'un préjugé et ne repose sur aucune donnée objective. Celui qui haït gratuitement ne peut supporter la présence de l'autre, ne peut agir de concert avec lui ou même écouter son opinion car il voit en lui un concurrent (dans son métier, dans son étude de la Torah etc.). Cette haine est plus grave que toute autre et c'est elle qui a causé la destruction du Beth Hamikdash, du second Temple.

La seule manière de réparer cette faute est de procéder à l'autre extrême, d'aimer un autre Juif «gratuitement», même si objectivement, il n'y a aucune raison de l'aimer – parce qu'il a été créé par D.ieu, parce qu'il fait partie du peuple juif et parce que c'est le moyen de faire venir plus rapidement Machia'h.

Rav Yossef Ginsburgh
Si'hat Hachavoua n°1125
traduit par Feiga Lubecki

ETINCELLES de Machia'h

UN LONG ET VICTORIEUX COMBAT

Le texte de la Torah (Deut. 21:10) enseigne : «Quand tu sortiras en guerre contre tes ennemis et D.ieu les donnera dans tes mains...». Ces mots font allusion à la «sortie» de l'homme de son lieu d'origine, le Créateur, et à sa descente dans le monde et dans un corps matériel. Car cette descente a pour but, justement, de mener une «guerre». Il lui revient ainsi de «conquérir» le monde, de la manière la plus pacifique : en y faisant résider la Divinité par l'étude de la Torah et l'accomplissement des Mitsvot. Ce combat-là, aussi ancien que le peuple juif, se terminera lorsque la victoire complète sera enfin obtenue : la venue de Machia'h.

(d'après un commentaire du Rabbi de Loubavitch, Chabbat Parchat Tétsé 5751) H.N.

- Pirkei Avot Chap.3 et 4 -

Votre boîte de Tsédaka est pleine?
Appelez-nous au 04 91 66 44 18



Pour toutes annonces, publicités et dédicaces,
contacter nous au 04 91 66 44 18
ou par mail à contact@jloubavitch.com